

MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE
ET COUVERTURE DE LA COUR
COMMUNE DE CASTILLON DU GARD

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES
(C.C.T.P.)
Lot 02 Etanchéité**

MAITRE D'OEUVRE:

M. Jacques COLLAVIZZA - Architecte DPGL
6 Impasse des Aires - 30.210 CASTILLON DU GARD

ECONOMISTE:

M. Cédric RAGUES - ETCO
18 Rue de la Viticulture - 34.440 COLOMBIERS

MAITRE D'OUVRAGE:

Commune de CASTILLON DU GARD

LOT N° 02: ETANCHEITE

SOMMAIRE

A - PRESCRIPTIONS GENERALES DU LOT - ETANCHEITE :..... 3

1. CONNAISSANCE DU DESCRIPTIF: 3

2. MISE EN ŒUVRE ET PROTECTIONS: 3

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX: 3

4 . PREPARATIONS :..... 3

5. TEXTES DE REFERENCES: 4

5.1 GENERALITES:..... 4

5.2 DECRETS ET REGLEMENTS: 4

5.3 NORMES - D.T.U. - REGLEMENTS: 4

6. RESPECT ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE: 4

7. SUPPORTS ET RECEPTION : 4

8. ETANCHEITE PARTIE COURANTE : 4

9. RELEVES - RACCORDS - RELIEFS : 5

10. EVACUATION EAUX PLUVIALES : 5

11. ESSAIS :..... 5

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES :..... 6

0 . LIMITES DE PRESTATIONS:..... 6

1. ETANCHEITE SOUS GRAVILLONS:..... 6

2 - LANTERNEAU D'ECLAIRAGE FIXES: 7

3 - LANTERNEAU D'ECLAIRAGE MOTORISES: 7

4. COUVERTINES ALUMINIUM :..... 7

A - PRESCRIPTIONS GENERALES DU LOT - ETANCHEITE :

1. CONNAISSANCE DU DESCRIPTIF:

- L'entrepreneur titulaire du présent lot doit prendre connaissance du descriptif tous corps d'états dans sa totalité
- Outre les prescriptions particulières à son lot, il devra se conformer au chapitre observation générales applicables à tous les corps d'états

2. MISE EN ŒUVRE ET PROTECTIONS:

- L'entrepreneur devra prévoir pour tous ses ouvrages :
 - ⇒ Les fournitures, transport, coltinages, manutentions
 - ⇒ Façonnage, pose, percement, scellements et raccords nécessaire au parfait achèvement
 - ⇒ La Main d'œuvre et le matériel de mise en œuvre nécessaire
- D'une manière générale, tous les travaux nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages conformément aux règles de l'art et aux pièces du marché, même si ceux-ci ne sont pas expressément décrits au présent cahier des prestations techniques
- Le titulaire du présent lot devra assurer la protection de ses ouvrages tant au niveau du stockage qu'après leur installation et pendant toute la durée du chantier
- Jusqu'à la réception des ouvrages, l'entrepreneur restera seul responsable de la qualité des matériaux et leur conformité aux prescriptions du marché

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX:

- Le présent document a pour objet de définir l'ensemble des études, fournitures et travaux du présent lot en complément des dispositions prévues aux autres pièces du marché énoncées au C.C.A.P., et notamment :
 - ⇒ C.C.A.G. (Cahier des Clauses Administratives Générales)
 - ⇒ C.C.T.G. (Cahier des Clauses Techniques Générales), et C.P.C. (Cahier des Prescriptions Communes)
 - ⇒ C.C.A.P. (Cahier des Clauses Administratives Particulières).
 - ⇒ R.C. (Règlement de la Consultation).
 - ⇒ A.E. (Acte d'Engagement).
- Le C.C.T.P. du présent lot se décompose en deux documents :
 - ⇒ Le C.C.T.P. avec les prescriptions générales et la description des ouvrages
 - ⇒ Le C.P.T.C. et ses annexes (Cahier des Prescriptions Techniques Communes tous les lots) qui fait partie intégrante du C.C.T.P.

4. PREPARATIONS :

- L'Entrepreneur, avant la remise de son offre, se sera rendu sur place afin de juger des difficultés et sujétions nécessaires à la réalisation des travaux ; avant toute intervention, il aura repéré les zones concernées et les ouvrages et réseaux existants s'il y a lieu et fait le nécessaire auprès des services publics compétents (eau, PTT, Gaz, EDF...).
- Avant le début des travaux, l'Entreprise aura protégé les ouvrages alentours notamment les arbres conservés le nécessitant par mise en œuvre de palissades ou tout autre moyen approprié ; toutes les précautions nécessaires seront prises quant à la tenue des ouvrages pendant les travaux : étalements, échafaudages, renforts provisoires, confortation...

5. TEXTES DE REFERENCES:

5.1 Généralités:

- L'Entrepreneur du présent lot est tenu de respecter les lois, décrets, arrêtés et règlements administratifs qui s'appliquent à cette réalisation ainsi qu'aux normes et documents qui régissent techniquement les travaux objet du présent C.C.T.P.
- En cas de discordance entre ces différents documents, celui de date la plus récente fait foi. La liste des documents rappelée ci-dessous n'est pas limitative. Tous les documents en vigueur à la date de remise de l'offre sont réputés connus de l'Entrepreneur.

5.2 Décrets et règlements:

- Code du travail
- Règles de mitoyenneté.
- Arrêté du 21 Septembre 1982 concernant les logements accessibles aux handicapés physiques
- Cette liste n'est pas limitative

5.3 Normes - D.T.U. - Règlements:

- Cette liste n'est pas limitative
- D.T.U. 43

6. RESPECT ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE:

- L'Entrepreneur du présent lot doit se conformer, aux réglementations acoustique et thermique en vigueur, aux prescriptions du C.P.T.C. et à l'étude thermique jointe au DCE.
- En conséquence, les matériaux, matériels et procédés de construction doivent permettre de ne pas dépasser les niveaux de pression acoustique réglementaires à l'intérieur des locaux en tenant compte de la nature, de la fonction et des bruits engendrés par les locaux contigus ou espaces extérieurs.
- Afin d'obtenir tous renseignements nécessaires au respect de ces exigences, il prend contact avec les Entrepreneurs des autres Corps d'état.

7. SUPPORTS ET RECEPTION :

Nature : - supports prévus au DTU n° 43.1 et 3 : travaux d'étanchéité.

Préparation et réception :

- Les supports devront présenter après finition, une surface propre, bien dressée, débarrassée de tout corps ou matière étrangère, tel qu'huile, plâtre.
- L'entreprise adjudicataire du présent lot aura avant tout travaux, réceptionné les supports et aura formulé ses éventuelles réserves ou remarques au Maître d'Oeuvre, étant bien entendu que tout début de travaux vaudra réception desdits supports.
- Les garde-corps imposés par la sécurité collective du chantier auront été mis en oeuvre avant intervention des applicateurs.
- L'entreprise devra respecter l'obligation de propreté et en particulier :
 - * stockage et emport aux décharges publiques des déchets et emballages,
 - * précautions particulières afin d'éviter toute coulure sur acrotères béton.

8. ETANCHEITE PARTIE COURANTE :

La composition de l'étanchéité (et du pare vapeur s'il y a lieu), ainsi que son mode de pose devront être conformes aux prescriptions du fabricant.

L'entreprise, avant toute exécution aura impérativement fourni au Maître d'Oeuvre pour approbation, les avis techniques, garanties et assurances concernant les matériaux et procédés employés ainsi que tous les détails propres à l'exécution (cotes, feuillures; relevés...).

9. RELEVES - RACCORDS - RELIEFS :

Tous les raccords, relevés, reliefs, rives, seuils; ouvrages saillants en général tels qu'acrotères, costières, souches, ventilations, canalisations, joints de gros œuvre, parties métalliques, cuvettes eaux pluviales, trop pleins d'évacuation,... seront exécutés conformément aux prescriptions du DTU n° 43 ; tous les relevés seront renforcés par une cornière de bitume armé ou équivalent.

10. EVACUATION EAUX PLUVIALES :

Elles seront en plomb (épaisseur minimum 2,5 mm) et constituées d'une platine, d'une grille et d'un moignon assemblés par soudure circulaire raccordés au tuyau de descente.

Il sera en outre prévu tous les trop-pleins nécessaires au parfait respect des DTU et Règles en vigueur.

La distance entre le bord extérieur du trou d'évacuation et le bord extrême de la platine ne sera pas inférieure à 12 cm.

11. ESSAIS :

L'entreprise titulaire du présent lot aura prévu avant la réception de ses travaux une mise en eau complète de ses ouvrages pour essai et vérification de la bonne exécution de ses prestations.

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES :

0 . LIMITES DE PRESTATIONS:

- La réalisation des réservations est à charge du lot Gros Œuvre.
- L'entreprise titulaire du présent lot devra indiquer sur un plan coté la position et la section des réservations à réaliser. Dans le cas d'erreur ou d'absence de transmission des ces éléments à l'entreprise titulaire du présent lot dans les délais impartis, l'ensemble des carotages est réservations sera réalisé par le présent lot.
- L'ensemble des plans, détails et documents techniques d'exécution seront transmis au bureau de contrôle pour avis avec copie au maître d'ouvrage et maître d'œuvre. L'ensemble de ces documents ainsi que les documents complémentaires demandés cour chantier devront être transmis dans les délais impartis.

1. ETANCHEITE SOUS GRAVILLONS:

Description :

- Travaux d'étanchéité pour terrasse accessible (plancher collaborant) conformément au DTU 43.1.
- Fourniture et mise en œuvre d'un pare-vapeur
- Isolant :
 - ⇒ Fourniture et mise en place de panneaux d'isolant polyuréthane de 120mm d'épaisseur
 - ⇒ Les panneaux seront posés à joints serrés en quinconce. Travaux comprenant l'ensemble des découpes, chûtes, etc...
- Etanchéité partie courante :
 - ⇒ Etanchéité constitué par un complexe type bicouche élastomère , posé en indépendance conforme à l'avis technique "ELASTOPHENE FLAM - SOPRALENE FLAM N° 5/94-1065" et classement FIT F5 I5 T4. - Ou système au moins équivalent et offrant les mêmes garanties que le complexe suivant :
- Réalisation des relevés d'étanchéité en conformité au DTU concernés et l'avis technique du fabricant
- Habillage des relevés d'étanchéité par les couvertures
- Eaux pluviales :
 - ⇒ Naissances d'eau pluviales en plomb, composées d'une patine et d'un moignon assemblés par soudure circulaire. Naissances d'eau pluviales à sorties horizontales
 - ⇒ L'entreprise devra respecter les règles en vigueur sur l'espacement entre naissances EP et espacement entre les naissances EP et les murs
 - ⇒ La distance entre le bord extérieur du trou d'évacuation et le bord extrême de la platine ne sera pas inférieure à 12 cm.
- Protection d'étanchéité:
 - ⇒ Par 5 cm de gravillons lavés et sans fine, granulométrie de 15/25 à 15/30 maxi.
 - ⇒ Couleur des gravillons au choix de l'Architecte sur présentation d'échantillons

Sujétions:

- Traitement du JD suivant DTU et avis techniques des produits mis en place.
- Y compris fourniture et mise œuvre de crosses de 50mm de diamètre avec fourreau.
- Travaux comprenant la réalisation d'un cheminement technique en toiture comprenant la fourniture et mise en place de dalles en béton gravillonnée sur isolant.

Localisation:

- Etanchéité de la toiture terrasse créée dans la cour de la Mairie suivant plans Architecte

2 - LANTERNEAU D'ECLAIRAGE FIXES:

Description :

- Fourniture et pose de lanterneaux d'éclairage fixes, double parois isolées.
- Lanternaux avec vitrage plans
- Lanternaux thermolaqués de couleur marron foncés, nuancier de couleur à présenter pour validation du choix par le Maître d'œuvre.
- Dimensions : 1,20m x 0.90m.
- Résistance: supérieure ou égale à 1200 joules à la réception.

Sujétions:

- Les lanternaux seront équipés de bavettes métalliques thermolaquées venant en recouvrant sur les relevés maçonnés

Localisation :

- Au droit de la terrasse créée de la cour suivant plans Architecte

3 - LANTERNEAU D'ECLAIRAGE MOTORISES:

Description :

- Fourniture et pose d'un lanterneau d'éclairage motorisés, double parois isolées.
- Lanternaux avec vitrage plans
- Lanternaux thermolaqués de couleur marron foncés, nuancier de couleur à présenter pour validation du choix par le Maître d'œuvre.
- Dimensions : 1,20m x 0.90m.
- Résistance: supérieure ou égale à 1200 joules à la réception.
- Commande des ouvrants par télécommande. Travaux comprenant la fourniture et mise en place de supports muraux.

Sujétions:

- Les lanternaux seront équipés de bavettes métalliques thermolaquées venant en recouvrant sur les relevés maçonnés

Localisation :

- Au droit de la terrasse créée de la cour suivant plans Architecte

4. COUVERTINES ALUMINIUM :

Description:

- Fourniture et pose de couvertines aluminium en tête des acrotères, fixation en partie supérieure par chevillage sur murs agglos à bancher
- Travaux comprenant l'étanchéité des fixations.
- Tôle pliée d'aluminium 15/10ème formant goutte d'eau sur le nu extérieur du mur, partie supérieure avec forme de pente de 2cm minimum vers l'intérieur de la toiture terrasse, retombée verticale côté intérieur avec goutte d'eau formant protection du relevé d'étanchéité des acrotères.
- Etanchéité entre tôles au droit des joints de recouvrement.
- Calage pour une pose parfaitement horizontale.
- Couleur: Au choix du maître d'ouvrage

Sujétions:

- Travaux comprenant la fourniture et mise place de couvertines en habillage des joints de dilatation contre le bâtiment existant.

Localisation:

- En tête de tous les acrotères suivant plans architecte